



Séance du 22 mars 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-010	Désignation des représentants du Conseil municipal auprès de CCAS	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MARS 2026 Publication sur le site internet municipal le : 31 MARS 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

VU les articles L.123-4 à L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal qui règle par ses délibérations, des affaires à caractère social.

Il s'agit d'un organisme administrativement indépendant de la Municipalité, mais il en est cependant assez proche, notamment parce qu'une partie de son Conseil d'administration (CA) est issu du Conseil municipal.

Le CCAS est administré par un Conseil d'administration, présidé par le Maire et constitué de deux collègues, comprenant en nombre égal :

- Des membres élus au sein du Conseil municipal
- Des membres nommés par arrêtés du Maire, dans un délai de deux mois, à compter du renouvellement du Conseil municipal, dont au minimum :
 - un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF),
 - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
 - et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Chaque collège peut être composé au maximum de 8 personnes.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De dire que le CCAS de Saint Cannat sera composé de la façon suivante :
 - o le président,
 - o 6 conseillers municipaux
 - o 6 membres d'associations œuvrant dans le domaine social,
- De constater qu'ont été élus les représentants suivants issus du Conseil municipal au sein du Centre communal d'action sociale :

Président : Joël LEVI VALENSI, Maire	
Monique GUILLET	Walter PATERNA
Danièle BARBIER	Nathalie FRATE
Sandrine ROCHEZ	Amélie DESLANDES

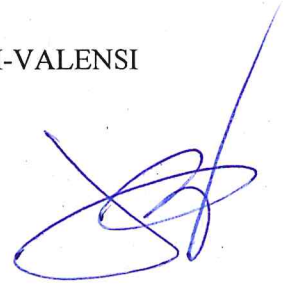
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexis CHIABRANDO



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI





Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-010

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-26T14-51-12.04 (MI268616425)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-010-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Désignation des représentants du Conseil municipal
auprès de CCAS

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-010 Désignation des représentants du conseil municipal auprès du CCAS.PDF Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51
Date 26/03/26 à 14:51
Date 26/03/26 à 14:58

Par GENRE-JAZELET Christophe
Par GENRE-JAZELET Christophe